

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

1^{er} septembre 1994 – n° 1180
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Questions de confiance

Crise de confiance. C'est le constat qui semble s'imposer pour qualifier l'état des rapports entre le Conseil fédéral et le peuple suisse. A la suite du triple échec du 12 juin dernier, le gouvernement s'est inquiété de la situation et a décidé de faire analyser les raisons d'une méfiance qui prend des proportions considérables.

La récente publication des résultats d'un sondage apporte un éclairage intéressant et nouveau sur ce phénomène inquiétant (lire page suivante). Au-delà des clivages partisans traditionnels, au-delà de l'opposition entre régions linguistiques trop complaisamment soulignée en Suisse romande depuis la votation sur l'Espace économique européen, c'est d'une véritable fracture sociale et culturelle qu'il s'agit.

Pour le politologue Claude Longchamp, responsable de l'enquête, le Conseil fédéral a un problème de communication; il doit s'engager plus directement et plus activement pour faire passer son message.

Il est vrai qu'en démocratie directe, plus que dans un régime parlementaire, la qualité de l'information est une condition indispensable au bon fonctionnement des institutions. L'information contribue à la formation des citoyennes et des citoyens appelés à se prononcer sur les grandes options politiques. Et ce d'autant plus que ces derniers prennent leurs distances à l'égard des mots d'ordre partisans.

Au chapitre de la communication, le Conseil fédéral peut faire mieux. La brochure d'information distribuée avant chaque votation, les interventions compassées des conseillers fédéraux à la radio et à la télévision, les conférences de presse ne font pas encore une politique de communication. Ces prestations, aussi utiles soient-elles, ne véhiculent pas un projet politique, ne traduisent pas la conception que se fait le gouvernement de l'avenir du pays.

Mais attention, la bienfaisance de la forme ne remplacera jamais la qualité et la cohérence du contenu. Un Blocher ou un Berlusconi, s'ils communiquent avec brio, n'en restent pas moins des illusionnistes dont la vacuité du message apparaîtra tout ou tard à ceux qu'ils ont séduits.

La confiance, l'opinion la retrouvera

quand le Conseil fédéral saura montrer un front uni. Pour être crédible, un gouvernement collégial se doit de parler d'une même voix. Alors foin des petites phrases assassines, de la guéguerre sur les transversales alpines qui inquiètent le citoyen et déconsidèrent le Conseil fédéral. On ne demande pas aux membres de l'exécutif une unanimité constante, mais qu'ils règlent leurs différends entre eux, qu'ils trouvent des compromis acceptables pour chacun et qu'ils s'y tiennent.

Que le gouvernement parle un langage clair: les virevoltes de la politique européenne ou les interprétations changeantes avant et après une votation ne contribuent guère à développer la confiance. Pas plus d'ailleurs que la multiplication des projets partiels, par exemple en matière d'énergie et d'environnement — taxe sur l'essence, le CO₂, l'énergie, les produits toxiques —, présentés dans le désordre et qui donnent tout sauf l'image de la cohérence.

Mais le Conseil fédéral n'est pas seul en cause. Les partis gouvernementaux et le parlement, largement contrôlé par eux, portent une lourde responsabilité dans la méfiance qui s'installe. A harceler l'exécutif, à ne lui concéder qu'un soutien sélectif, à voter avec légèreté des crédits supplémentaires pour tout aussitôt exiger la rigueur budgétaire, à charger l'Etat central de tâches nouvelles en lui refusant les moyens financiers nécessaires, le parlement discrédite les autorités et par là même affaiblit le gouvernement, tout en faisant le lit des mouvements populistes.

On parle beaucoup aujourd'hui du blocage des institutions et des réformes nécessaires à un fonctionnement plus efficace du système politique. La première et la plus importante réforme ne passe-t-elle pas par un changement de comportement, par l'affirmation d'une volonté politique de la part du Conseil fédéral et des partis gouvernementaux d'assumer leurs responsabilités, à savoir gouverner? En clair, dégager par consensus les grandes lignes d'une politique, les réaliser et les défendre avec conviction. Le rétablissement de la confiance est à ce prix. Tout comme la marginalisation des populismes extrémistes auxquels la Suisse n'a rien à gagner. JD

Crise de confiance

RÉFÉRENCE

Le sondage a été réalisé fin juin sur un échantillon de 1000 personnes dans toute la Suisse par la Société pour la recherche sociale pratique (GfS), Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil, tél. 01/709 11 11.

(jd) Le triple rejet, le 12 juin dernier, de projets aussi hétéroclites que les casques bleus, la culture et la naturalisation facilitée des jeunes étrangers a mis en évidence une crise de confiance à l'égard des autorités. A celles et ceux qui en douteraient encore, rappelons les résultats d'un récent sondage confirmant la dégradation des rapports entre le peuple et son gouvernement: 51% des personnes interrogées ne font plus confiance au Conseil fédéral, soit, rapporté à la population disposant des droits politiques, une progression de près d'un million de Suissesses et de Suisses depuis 1989.

Mais attention, l'esprit critique et la grogne ne sont plus l'apanage des groupes traditionnellement contestataires, les jeunes, la gauche et les citadins. Non, l'opposition franche et massive au Conseil fédéral, c'est d'abord et surtout chez les paysans qu'elle s'exprime, une corporation jusqu'à peu choyée par le pouvoir, qui trouvait là son plus ferme soutien. Chez les artisans aussi et, de manière générale, chez celles et ceux qui se sentent socialement et économiquement marginalisés et sont désorientés par les ten-

tatives d'ouverture européenne de la Suisse. Politiquement, lorsqu'elles manifestent une préférence politique, ce qui n'est pas courant, ces personnes affichent leur sympathie pour l'UDC de Christoph Blocher ou le Parti des automobilistes, depuis peu Parti de la liberté.

Constat d'importance: la méfiance est d'égale ampleur des deux côtés de la Sarine. La fracture prend donc une autre dimension que celle, trop hâtivement soulignée à l'issue de récents scrutins, entre régions linguistiques. Elle est d'abord sociale et oppose prioritairement les oubliés de la prospérité et les laissés-pour-compte des restructurations économiques en cours: le degré de confiance dans le Conseil fédéral suit très exactement la courbe des revenus. Mais la fracture est également culturelle, puisque la méfiance croît avec l'insécurité ressentie face à une évolution qui met en question l'image traditionnelle de la Suisse, neutre et à l'abri des soubresauts du monde. Là, c'est le niveau de formation qui détermine la crédibilité gouvernementale.

Face à cette crise de confiance, le politologue Claude Longchamp suggère à l'exécutif d'améliorer sa capacité de communiquer et de ne pas craindre d'emprunter à Blocher ou Berlusconi leur art de la séduction. ■

Plus de gens dans les trains – qui sont-ils ?

EN CHIFFRES

En 1950, les transports publics assuraient 56,8% des déplacements de personnes (kilomètres-voyageurs); cette part a régulièrement diminué jusqu'en 1985 (18,2%), pour remonter ensuite, notamment par l'effet des mesures prises par la Confédération (1/2 tarif à 100 francs, réductions pour les pendulaires, etc). En 1993, sur la base de chiffres provisoires, on estime que 21,7% des kilomètres parcourus l'ont été au moyen des transports publics.

(Source: LITRA)

(pi) Par rapport à la route, le rail a assuré la même proportion de déplacements de voyageurs en 1992 que vingt-deux ans plus tôt: environ un kilomètre parcouru sur cinq. La performance est bonne, voire excellente comparée à d'autres pays. Elle reflète l'effet des sommes considérables dépensées pour abaisser le coût des transports publics et les rendre plus attractifs, notamment avec l'introduction (subventionnée pendant cinq ans) du demi-tarif à 100 francs. La part du rail est passée de 18,2% en 1985 à 20,5% en 1994. Bon résultat.

Et pourtant, il faut se demander si tout cet argent a été judicieusement dépensé. Mais impossible d'y réfléchir sérieusement, tant les données manquent. Décidées dans la foulée des mesures prises pour sauver la forêt, les aides aux transports publics n'ont fait l'objet d'aucune évaluation sérieuse: il y a davantage de monde dans les trains aujourd'hui qu'en 1985, mais les chiffres ont à nouveau tendance à fléchir... Constat qui peut d'ailleurs traduire deux situations bien différentes: soit les gens ont profité des prix abaissés pour augmenter le nombre de leurs déplacements; soit des déplacements qui se seraient effectués en voiture ont été effectués en train. Si c'est la première hypothèse

qui se vérifie, des millions auront été dépensés en pure perte. Si c'est la seconde, c'est un succès, pas fracassant vu les chiffres, mais un succès quand même.

Le parlement, ce n'est pas nouveau, est plus rapide à voter des mesures d'urgence qu'à évaluer leurs effets. D'ailleurs, n'eût-il pas été préférable de mettre ces sommes à disposition des entreprises de transports publics en leur fixant un objectif clair? Par exemple provoquer un transfert de trafic de tant de pour-cent. Peut-être que les abaissements tarifaires auraient alors été abandonnés au profit de mesures plus efficaces et plus rentables à long terme. Car on sait que la ponctualité, le confort, les liaisons directes, les bonnes correspondances, la qualité des structures d'accueil, etc, sont des critères de choix aussi importants pour les usagers que les prix. Et dans ces domaines, les CFF ont encore des dizaines d'années de retard par rapport à la route (la situation est meilleure dans bien des compagnies dites privées).

Les chiffres sont inquiétants pour le transport des marchandises, que ce soit sur le plan interne ou en transit. La part de la route ne cesse de croître, alors que des sommes importantes sont investies pour augmenter la capacité du rail. Il est temps de se poser des questions sur les investissements à consentir aux deux bouts de la chaîne, pour que le transport par rail soit aussi rapide, simple et attractif que celui par camion. ■

Performances élevées

(jg) Les profits de nos grandes banques, même en baisse, semblent exorbitants pour le citoyen moyen dont la vie n'est pas toujours facile. Les trois sœurs considèrent qu'elles se doivent d'acquérir une force de frappe leur permettant d'accumuler d'autres institutions financières lorsque l'occasion se présente, d'éviter toute intrusion malvenue dans leur actionnariat et de financer leur expansion mondiale.

L'examen des statistiques publiées par *Fortune* (n° 17, 22 août 1994) permet de se rendre compte que le niveau de performance de nos banques est effectivement élevé. Le classement des grandes banques suisses en fonction de leur bénéfice est d'ailleurs bien

noter l'excellente performance des banques espagnoles et canadiennes, toutes également plus petites que les nôtres.

Les banques anglaises apparaissent comme les seules vraies rivales des helvètes, dont les performances sont certes excellentes, mais pas démesurées. Au fond la rogne de nos concitoyens résulte d'une erreur de perspective. Ils jugent les résultats de nos banques à l'aune du marché intérieur alors que ces résultats doivent être considérés dans une perspective planétaire. Nous demanderons simplement aux trois grâces de ne pas oublier que le marché helvétique constitue le noyau dur de leur prospérité et qu'elles n'ont donc pas intérêt à sa délitescence. ■

CLASSEMENT DES BANQUES SELON LE RAPPORT BÉNÉFICE/BILAN

Rang	Banque	Rapport en % bénéfice/bilan	Rang mondial selon bilan
1	Bank One (USA)	1.4	73
2	J.P.Morgan (USA)	1.1	49
3	First Union (USA)	1.1	86
4	PNC Bank (USA)	1.1	97
5	Citicorp (USA)	1	30
6	Bankamerica (USA)	1	34
7	Chemical Bank (USA)	1	43
8	Bankers Trust (USA)	1	61
9	National Australia	1	77
10	Nationsbank (USA)	0.9	39
11	Chase Manhattan (USA)	0.9	59
12	HSBC Holdings (GB)	0.8	16
13	UBS	0.7	31
14	Lloyds Bank (GB)	0.7	55
15	Banco de Santander (Espagne)	0.7	83
16	Bank of China (Chine)	0.6	10
17	SBS	0.6	47
18	Banque de Montréal (Canada)	0.6	64
19	Bank of Nova Scotia (Canada)	0.6	70
20	Banco Bilbao (Espagne)	0.6	71
21	Argentaria (Espagne)	0.6	76
22	Crédit Suisse	0.5	40

meilleur qu'en considérant uniquement leur taille. Les résultats de l'enquête de *Fortune* sont encore plus intéressants si l'on rapporte le profit au bilan, où l'on voit que le bilan d'une banque est en gros l'équivalent du chiffre d'affaires d'une entreprise. Le fait que le bénéfice représente dans le meilleur des cas à peine plus de 1% de ce bilan n'apparaît pas comme démesuré. Les premières places sont monopolisées par des banques américaines qui sont pour la plupart plus petites que les trois suisses, plus spécialisées et plus orientées sur leur marché intérieur. Il faut

MÉDIAS

Le lancement de la nouvelle formule du *Tages Anzeiger* de Zurich, familièrement appelé le *Tagi*, a été marqué par la distribution gratuite de 28 000 exemplaires dans diverses gares. Parmi les distributeurs, on a noté la présence de l'éditeur Hans Heinrich Coninx et du rédacteur en chef Roger de Weck.

Modification de la structure de l'agence AIR (agence d'information et de reportages) du groupe Edipresse. Les collaborateurs ont été répartis entre les titres du groupe. Il ne devrait pas y avoir de licenciements.

Naissance d'une agence de presse œcuménique dans les locaux du Conseil œcuménique des églises, à Genève. Elle portera un nom anglais ENI-Ecumenical News International et diffusera ses informations religieuses en français et en anglais.

Pour tenir compte de la situation économique, le quotidien catholique saint-gallois *Ostschweiz* avait mis son personnel en chômage partiel il y a une année. La situation ne s'améliorant pas, quatre rédacteurs sur vingt-et-un seront licenciés à fin novembre.

Le Monde, *El Pais*, *La Repubblica*, *The Independent* collaborent désormais. Associés dans la société ENA, abréviation du titre anglais «European Newspaper Association», ils pratiqueront un échange mutuel d'articles.

Ouvrir le débat sur la répression pénale

L'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination devrait aller de soi. Même si l'appréciation de la disposition pénale qui lui est assortie pose des problèmes délicats. Votation le 25 septembre.

REPÈRES

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2106 du 21 décembre 1965 et est entrée en vigueur le 4 janvier 1969. Elle a été ratifiée par 137 Etats.

(ag) L'adhésion de la Suisse à la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et la révision du Code pénal qui en découle, ont fait l'objet des procédures habituelles de consultation. A ce stade préalable, des oppositions ou des réserves furent formulées. Contre l'adhésion s'étaient exprimés — est-ce une surprise ? — Appenzell Rhodes-Intérieures et l'Action nationale, mais aussi, de plus gros tonnage, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Puis, contre la révision du Code pénal, le Parti radical et, expressément, le canton de Zurich. Ce n'est pas peu.

Plus rien de ces réserves ou de ces oppositions n'apparaît aujourd'hui. Le Parti radical n'a même pas, avant que son comité central donne un mot d'ordre positif, organisé ou osé organiser une discussion.

On n'en est plus, il est vrai, au même stade de la procédure. Les Chambres ont délibéré et se sont engagées, radicaux compris. Si le référendum a été lancé, il est connoté par les extrémistes qui l'ont fait aboutir. De surcroît, un désaveu du Conseil fédéral, sur un tel sujet, est impensable. La convention internationale a été en quelque sorte doublée par des accords ou des déclarations émanant des institutions européennes, non seulement l'Union européenne, mais aussi le Conseil de l'Europe et la CSCE. Un refus serait un acte d'isolationnisme impossible à justifier au nom de contre-valeurs qui nous seraient propres.

L'émotionnel aura, sous ce thème, grande place. Tant mieux dans la mesure où la fraternité (l'envers de la discrimination) est faite plus de chaleur humaine que de raisonnements juridiques. En revanche, il serait regrettable que la recherche de la tolérance, de la compréhension de l'autre tourne à l'intolérance. Qui objecte ou conteste n'est pas, de ce seul fait, un raciste ou un néo-nazi.

Le mot race

Ici, quelques éclairages sur la complexité du sujet, qui n'a rien à gagner à être limité à des professions de bonne conscience. Cela n'enlèvera rien, au contraire, à la détermination du choix.

Y-a-t-il des races ? On pourrait le croire puisque la convention de 1965 s'appuie sur

ce mot : « Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique » (article 1^{er}). De même, l'article 261^{bis} nouveau du Code pénal suisse retient « l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse ».

Quelle peine ne s'est-on pourtant pas donnée, après-guerre, pour détruire scientifiquement le concept de race. Certes, quelques traits physiques font partie d'un patrimoine génétique héréditaire, mais parmi des milliers d'autres. Les facteurs ethniques, culturels, religieux, non héréditaires, mais transmis par la vie communautaire et l'éducation, sont plus déterminants. Bref, il n'y a pas de définition scientifique biologique possible de la race. Linné au XVIII^e siècle identifiait tout simplement la race à la couleur de la peau : *Europaeus albus*, *Asiaticus luridus*, *Americanus rufus*, *Afer niger*. Il est étonnant de voir en 1965 une convention internationale reprendre à son compte, pour le réprimer, le préjugé de l'apparence. Curieux aussi que notre code pénal conforte la notion si discutable d'« appartenance raciale ».

La signification historique de la convention

L'histoire, notamment celle du colonialisme, a véhiculé la supériorité conquérante des peuples européens, blancs de peau. La condamnation de toute discrimination s'est chargée en conséquence d'une volonté de libération : l'égalité des droits signifiait l'abolition des privilèges arbitraires des anciens maîtres, parfois toujours et encore présents.

La convention a marqué la fin du colonialisme ; elle a été ensuite, plus particulièrement, un instrument de lutte contre l'apartheid. Mais les peuples émancipés ne sont pas faits d'êtres de pure raison. Ils connaissent eux aussi les préjugés ethniques. Un des problèmes aigus, aujourd'hui, est l'application rigoureuse de la convention par les Etats qui l'ont utilisée d'abord comme affirmation de leur indépendance et de leur dignité, mais qui oublient qu'elle concerne aussi leurs propres ressortissants quelle que soit leur appartenance ethnique. Le Soudan qui persécute les populations du Sud, chrétiennes, est signataire de la convention. Le Rwanda aussi. La Chine, puissance occupante du Tibet, y a adhéré, etc.

LOI CONTRE LE RACISME

La teneur de l'art. 261^{bis} du Code pénal suisse est la suivante:

Celui qui publiquement aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse,

celui qui publiquement aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnique ou d'une religion,

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part,

celui qui aura publiquement par la parole, l'écriture, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, reniera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité, celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public,

sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

Le contrôle

La convention n'est pas une simple déclaration de bonne volonté. Elle fait partie du droit international pouvant s'appliquer directement ou exigeant l'adaptation de notre droit interne.

Mais le respect de ce droit ne fait l'objet d'aucun contrôle. Les Etats cosignataires adressent tous les deux ans un rapport soumis à l'appréciation d'un groupe d'experts indépendants de 18 membres, bientôt empêché de siéger faute de ressources financières tant sont nombreux les Etats qui n'acquiescent pas leurs cotisations de membres. Le secrétariat de l'ONU envisage d'ailleurs de prendre à son budget les frais de fonctionnement.

Les Etats cosignataires ont la faculté de dénoncer un Etat qui violerait le droit conventionnel. Mais, en trente ans, aucun n'a eu recours à ce moyen, malgré les monstrueuses transgressions connues de tous. La distorsion est donc considérable entre un droit appliqué et un droit ignoré. De surcroît, cette distorsion est tolérée comme faisant partie de la nature des choses. Perversion grave du droit international.

Antisémitisme

La révision du Code pénal suisse condamne la discrimination qui serait motivée par l'appartenance religieuse. La persistance larvée de l'antisémitisme a justifié notamment cette précision.

Mais la convention internationale, à l'origine de cette révision, ne mentionne pas, elle, la religion. Cette omission est volontaire. Ce fut, dit le Message du Conseil fédéral, une concession faite aux pays arabes qui ne voulaient pas que leur lutte contre Israël (et les discriminations contre leurs propres ressortissants d'origine juive) puisse tomber sous le coup de cette disposition. Peut-on,

dans l'établissement d'une règle de droit universelle, faire des concessions liées à un rapport de force géopolitique ?

Dignité humaine

Le couplage de la dignité humaine et de la religion tel que prévu par le Code pénal (voir en marge le texte de l'article 261^{bis}) posera un difficile problème d'application du droit. Le croyant considère que le respect de son dieu fait partie de sa dignité. Le non-croyant en désacralisant ce qui est objet de culte peut en donner des représentations communes, jugées blasphématoires.

La liberté d'opinion protège la sphère privée de croyance, chacun pense ce qu'il veut. Mais un livre ou un film sont des actes publics. Certes, personne n'est obligé d'entrer dans la salle obscure pour voir un film de Scorsese ou d'acheter le livre de Rushdie, mais vente et projection sont des actes qui s'adressent à autrui. Va-t-on contester le droit à la dérision ou au blasphème ?

L'application de cette disposition pénale est donc des plus délicates. Elle ne se ramène pas à la condamnation éventuelle de quelques néo-nazis. Ceux qui s'engagent pour la tolérance doivent faire savoir que seule une interprétation restrictive de l'article 261^{bis} est acceptable. Sinon il y aurait renversement de situation: création «par intolérance» d'intouchables.

Le sens du débat

Après une prise de position claire approuvant le choix du Conseil fédéral et des Chambres, le débat devrait être largement ouvert pour faire ressortir deux enjeux:

– l'application correcte du droit international, aujourd'hui bafoué dans l'indifférence ou la complaisance ou la lâcheté.

– le refus que la protection pénale des croyances puisse entamer le droit à l'irrespect. ■

Qui sont les opposants

(vb) Les signataires du référendum contre l'inscription dans le code pénal suisse d'une norme antiraciste (l'article 261^{bis}) se rattachent à deux courants: l'idéologie révisionniste et l'idéologie ultra libérale. Certes, ceux qui nient l'existence des chambres à gaz se parent de la deuxième pour défendre leur point de vue, mais la parenté s'arrête là.

Si les premiers dénoncent une loi qui «musèle» la parole, c'est pour mieux défendre les valeurs qu'ils propagent à travers quelques pamphlets ouvertement extrémistes. Parmi les signataires du référendum, les opposants non racistes craignent que la liberté de pensée soit remise en question et appliquent au domaine des idées la logique du

marché: il faut que la concurrence joue ! Il n'en va pas, hélas, de la démocratie, conquête à préserver constamment, comme de l'économie.

Le journaliste Jürg Frischknecht, spécialiste de l'extrême-droite en Suisse, s'est penché sur les comités opposés à la loi antiraciste. Il cite parmi les cinq Suisses alémaniques initiateurs du référendum le viticultriceur qui produit le mousseux sans alcool *Rimuss*, Emil Rahm, deux Argoviens, dont l'un est président du groupe Identität Schweiz, un Saint-Gallois qui s'est illustré en demandant que les séropositifs soient tatoués et un éditeur argovien, Herbert Meier, dont la publication, *Abendland*, ouvre ses colonnes à l'ex-rédacteur en chef de *Volk und*

Passage de témoin

Le conseiller d'Etat Philippe Biéler, avant d'engager Pierre Imhof comme collaborateur personnel, ne nous a pas demandé des références sur ses qualités. Dommage et heureusement. Dommage, car nous aurions eu l'occasion de lui en dire le plus grand bien. Heureusement, car en le confortant dans son choix nous aurions été complices de cette séparation.

En sept ans Pierre Imhof a beaucoup apporté à *Domaine public*. Sa maîtrise parfaite, presque innée, des outils informatiques lui a permis de mettre au point l'édition du journal par ordinateur de même que sa gestion. Il a appris le métier sur le tas, avec nous, devenant journaliste RP. Il n'est pas facile, a priori, pour un permanent de s'intégrer à un groupe de rédacteurs bénévoles, forts de leurs convictions, de leur expérience politique, professionnelle, et de leur plus ou moins longue ancienneté. Pourtant la symbiose fut naturelle. Pierre Imhof a d'emblée partagé notre approche politique qui tente de ne pas se contenter du prêt-à-

porter et qui cherche l'information dans la lecture, certes ingrate, des Messages du Conseil fédéral et de l'Annuaire statistique suisse plutôt que dans des coups de fil donnés tous azimuts. En fin de compte nous unit le même choix de participer à la chose publique.

Pierre Imhof est homme de conviction, mais pas de préjugé. Venu de l'Association transports et environnement (ATE), il s'est pourtant engagé, après le succès de l'initiative des Alpes, pour la libéralisation des 40 tonnes. Il sera un conseiller averti, par ses qualités bien dosées de non-conformisme, d'imagination et de bon sens pratique. Philippe Biéler a fait le bon choix. Dommage et heureusement.

Pierre Imhof, à qui nous souhaitons réussite dans ses nouvelles responsabilités, restera membre du comité de rédaction, s'abstenant toutefois de commenter dans nos colonnes la politique vaudoise.

Dès le 1^{er} septembre lui succédera Valérie Bory. Licenciée en sciences politiques, journaliste RP depuis 1984, engagée dans le mouvement associatif, notamment à Pro Familia Vaud. Bienvenue à bord !

Domaine public

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Valérie Bory (vb)
Lorette Coen (lc)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

●●●

Heimat (Peuple et Patrie, de l'ex Action nationale de Genève), Jean-Jacques Hegg.

Emil Rahm a dans son comité le Vaudois Gaston-Armand Amaudruz, révisionniste notoire, dont la feuille, *Courrier du Continent*, glorifie la race blanche (à l'exception des «Juifs», des «socialo-communistes», des immigrés, des demandeurs d'asile et du patronat, que la logique du profit rend traître à sa «race»)

Emil Rahm diffuse également ses idées à travers une publication, *Memopress*, où il dénonce la conspiration des francs-maçons et des sionistes, vieille ficelle antisémite.

Certains des initiateurs du référendum se meuvent dans des partis officiels, tel Walter Fischbacher, inscrit au parti radical de Saint-Gall. A leurs côtés on trouve quatre conseillers nationaux du Parti de la liberté (ex-Automobilistes). Ces hommes sont regroupés dans deux comités.

Un troisième comité contre la loi, dont les membres avaient créé des frictions au sein de leur propre parti à cause de leur prise de position, formé de jeunes radicaux, démocrates-chrétiens et démocrates du centre, a annoncé récemment lors d'une conférence de presse à Zurich qu'il se retirait désormais du débat public sur la future votation du 25 septembre. Ces jeunes politiciens ont expliqué que leur position (contre la loi et pourtant contre le racisme) n'avait pas été comprise et que de surcroît ils ne voulaient pas donner de l'eau au moulin des racistes et des xénophobes. Dans l'impossibilité de dé-

fendre leur point de vue, ils se retirent de la scène mais conservent leurs critiques face à la loi.

Les opposants non racistes, qui s'inquiètent des conséquences de cette loi sur la liberté d'expression, auront du pain sur la planche pour justifier aujourd'hui un vote «contre». C'est que l'art. 261^{bis} se réfère explicitement à un principe qui guide nos sociétés: la dignité humaine. La portée politique et émotionnelle du racisme est immense. Elle englobe dans un vaste travelling la lutte contre l'esclavagisme, le colonialisme, le combat des noirs américains pour les droits civiques, l'antisémitisme, les justifications ethniques à toute ségrégation ou génocide. Difficile de ne pas plébisciter cette loi, même au nom de la liberté d'expression. ■

Un sommet (presque) sans précédent

Le sommet de chefs d'Etat d'Europe centrale et orientale à l'occasion du 50^e Forum d'Alpbach, dans le Tyrol autrichien, a été comparé par d'aucuns au Congrès de Vienne de 1815 ! Rappelons que le président de la Confédération, Otto Stich, y a rencontré les présidents d'Autriche, d'Italie, d'Allemagne, de Slovaquie, de Tchéquie, de Slovénie, de Hongrie ainsi que le prince régnant Hans Adam II du Liechtenstein. ■

Le cinéma, l'argent et le risque

ICI ET LÀ

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO et la Déclaration de Berne organisent dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans des institutions de Bretton Woods deux débats:

● L'un à Fribourg, au Café de la Maison du Peuple, rue de Lausanne 76, à 20h. 15, le mercredi 14 septembre. Le thème en est: Agriculture – des ajustements au Nord comme au Sud.

● L'autre à Lausanne, au Centre universitaire catholique (CUC), au boulevard de Grancy 31, le jeudi 15 septembre à 20h. 15. Sur le thème: Crise et chômage au Nord – le Sud s'ajuste !

(lc) Ruth Dreifuss était attendue à Locarno de pied ferme. D'elle, on espérait ce que l'on n'avait jamais vu: une politique du film suisse présentée tout armée aux professionnels de la branche réunis. Compliment de taille: personne n'a jamais imaginé que Flavio Cotti, par exemple, ait pu nourrir le moindre projet, la moindre vision pour le cinéma helvétique. Partant, personne n'en a rien attendu. S'est-on même aperçu de la libéralisation du marché intervenue sous son règne et dont la Suisse, comme les autres pays d'Europe, subit catastrophiquement les effets ?

Ruth Dreifuss, en revanche, venait devant les gens de métier. Mais avec des questions. Je ne puis, glissa-t-elle discrètement dans son discours, désirer un avenir pour votre profession à votre place. A vous de formuler vos vues, à vous de désigner la manière dont vous entendez prendre place dans la société. Et pourquoi. Interrogation manifestement inaudible pour une majorité de ses interlocuteurs. Dont l'exigence — exister, travailler — paraissait, au fond, simple et suffisante.

La Financière du cinéma, projet de système d'aide économique que les professionnels avaient soumis à la Commission fédérale du cinéma, contenait à leurs yeux un début de solution: à l'encouragement sélectif actuellement pratiqué viendrait s'ajouter une prime automatique — 10 francs par entrée que se partageraient producteurs, distributeurs et exploitants — répartie en fonction du nombre de spectateurs obtenu par film. Cette aide qui récompenserait le succès et compenserait l'exigüité du public, représenterait quelque 3 millions de francs par an — qui ne figurent pour l'heure sur aucun budget. Cette proposition demande réflexion, répondit la conseillère fédérale avec une prudence qui lui fut aussitôt reprochée. L'heure est grave, il faut agir et vite, lui a-t-on rétorqué.

Nul ne conteste, certes, la nécessité d'un soutien de la création artistique; et d'ailleurs, la Constitution fait obligation à la Confédération d'encourager le cinéma. Mais s'agit-il de venir au secours d'une catégorie professionnelle ou de stimuler une forme d'expression artistique ? Qui la Confédération doit-elle, en somme, encourager ? Ceux qui rendent le cinéma matériellement possible, les producteurs ? ceux qui le rendent visible, les distributeurs, les exploitants de salles ? Eux parlent le langage de l'efficacité: tel est bien leur rôle. Et nulle surprise s'ils envisagent d'étendre au cinéma la politique du taux d'écoute dont on peut apprécier les effets à la TV.

Or, dans ce débat, les réalisateurs, dont un grand nombre se rallie, semble-t-il, aux propositions de la branche, se sont montrés re-

marquablement silencieux. Auraient-ils interiorisé ce qu'on leur insinue depuis des lustres: qu'ils sont coupables et incapables ? Coupables de ne pas aligner succès sur succès, incapables — sauf exception — de gagner le cœur du public suisse. Auraient-ils remis le sort de leur art entre les mains de ceux qui gèrent l'argent ?

Craignent-ils désormais de penser que le cinéma représente une aventure dont aucune protection ne garantira jamais le succès ? Qu'une œuvre aboutie parvienne tôt ou tard à destination, mais par des chemins tortueux d'une durée inconnue ? Ou alors se taisent-ils, sachant précisément qu'avec argent ou sans, il n'est d'art sans risque; et qu'à être cinéastes, ils en prennent un, très gros ? ■

EN BREF

Hans Ulrich Jost présente dans la WoZ la thèse de Aram Mattioli sur Gonzague de Reynold (1880-1970). A ce sujet, un fait peu connu: l'Université de Fribourg présenta officiellement la candidature du Fribourgeois au Prix Nobel de littérature en 1957. C'est Albert Camus qui l'obtint.

Les rats se multiplient à Venise. Cela n'empêche pas l'existence, en Suisse alémanique, d'un club des amis des rats, avec un service de fournitures pour rats, de mise à disposition de places de vacances pour rats, et d'abonnement à une revue sur la protection des bêtes.

«Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat» – La brochure est disponible !

La série des douze articles consacrés à la réforme du service public (DP n° 1165 à 1176) est disponible sous forme de brochure, en édition revue et augmentée.

Prix: 12 francs + frais d'envoi. Rabais dès 10 exemplaires.

Pour vos commandes: Domaine public, case postale 2612, 1002 Lausanne. Tél. 021/312 69 10, fax 021/312 80 40.

Salaires à la baisse

Fait probablement unique: un syndicat propose la ratification d'une convention collective prévoyant des baisses importantes de salaire. Une bonne illustration du désarroi des journalistes, dont la profession est durement touchée par le chômage, face aux éditeurs.

(pi) On le sait, il n'y avait plus de convention collective entre journalistes et éditeurs romands depuis plus d'un an, les négociations engagées en février 1993 pour son renouvellement ayant échoué. Sur fond de crise, les éditeurs voulaient avant tout revoir à la baisse l'échelle des salaires, point sur lequel ils ont obtenu satisfaction, même s'ils ont dû abandonner leurs premières prétentions.

Un nouveau texte est maintenant arrêté, qui doit encore être soumis au congrès de la Fédération suisse des journalistes (FSJ). Les dirigeants de l'association professionnelle se montrent plutôt satisfaits du résultat obtenu; un sentiment que ne partagent pas tous les gens du métier: le syndicat met l'accent sur les exigences des éditeurs auxquelles il n'a pas été donné suite, alors que, dans les rédactions, on remarque plutôt les points sur lesquels il y a reculé.

Le point principal concerne donc les salaires, avec une diminution moyenne de 500 francs par mois pour les nouveaux venus dans la profession par rapport à leurs collègues

(les salaires, pour les journalistes déjà sous contrat, sont garantis à leur niveau du 1^{er} janvier 1994).

Cette diminution, surtout dans une mesure aussi importante, est un cas probablement unique durant ces années de crise; la plupart des affrontements dans les autres professions tournaient en effet autour de la compensation du renchérissement, éventuellement de l'horaire de travail («l'article de crise» négocié par la FTMH dans le secteur des machines), le maintien des emplois, etc, mais très rarement sur la rétribution. Voilà qui montre la faiblesse de la FSJ et la force de ses partenaires. Le syndicat a eu le souci louable de parvenir à un accord acceptable pour nombre de petites publications en difficultés qui n'auraient pas souscrit à une convention plus généreuse que celle finalement mise sous toit. Mais les règles adoptées s'appliqueront à tous, que le journal pour lequel ils travaillent soit dans les chiffres rouges ou

non... Or le principal partenaire du syndicat, Edipresse, continue de dégager du bénéfice. Et d'autres publications importantes, comme l'*Hebdo*, l'*Illustré* ou *Femina*, ne sont pas dans des situations aussi préoccupantes que nombres de quotidiens régionaux à faible tirage.

On garde donc l'impression que cet accord est celui du plus petit dénominateur, Edipresse — et Ringier dans une moindre mesure — tirant largement profit des difficultés qui touchent davantage leurs «concurrents» que leurs propres publications. Le groupe lausannois donne d'ailleurs clairement le ton, avec l'adoption «par défaut» dans la nouvelle convention collective de la «doctrine Edipresse» en matière d'indexation: il n'y a de compensation du renchérissement que pour celles et ceux qui sont payés au minimum du barème.

La docilité des journalistes face à leurs employeurs s'explique évidemment par le contexte: une profession très touchée par le chômage et la disparition dramatisée de la *Suisse*, qui a augmenté encore le nombre de sans emplois, mais qui a aussi limité le nombre d'employeurs potentiels. On a d'ailleurs vu avec cette négociation que, contrairement à sa politique rédactionnelle qui laisse sa liberté à chaque titre, la politique salariale est en grande partie unifiée chez Edipresse.

Le syndicat s'est déjà adapté à cette nouvelle situation par la fusion des deux sections vaudoise et genevoise. Reste à déterminer s'il ne faudrait pas adopter une nouvelle stratégie de négociation, qui tienne davantage compte de la situation de chaque partenaire. Mais pour cela, encore faut-il être informé en détail de la situation financière de chaque publication. Or les journaux, qui ne manquent pas de critiquer le confidentialisme économique de telle grande société, restent avares de renseignements sur leur propre situation, mis à part le chiffre de leur tirage contrôlé et celui, qui paraît souvent fantaisiste, de leur nombre de lecteurs, renseignements nécessaires à l'acquisition de publicité. La nouvelle convention collective prévoit une amélioration sur ce point, avec l'introduction d'un devoir d'information semestrielle sur la marche de l'entreprise, ses perspectives, sa politique en matière budgétaire, salariale, de postes à repourvoir ou à supprimer et de collaborations extérieures. Mais rien ne garantit que ces rapports seront accompagnés de chiffres précis, encore moins que ceux-ci seront publiés. ■

**BARÈME DES SALAIRES MENSUELS
MINIMUM SELON L'ANCIENNE ET LA
NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE**

Année de RP	Barème 1993	Barème 1995	Différence
1	5675	5100	575
2	5799	5100	699
3	6041	5400	641
4	6160	5400	760
5	6281	5400	881
6	6538	6100	438
7	6663	6100	563
8	6783	6500	283
9	6908	6500	408
10	7076	6500	576
11	7195	7000	195
12	7320	7000	320
13	7439	7000	439
14	7557	7000	557
15	8018	7000	1018